

Cette présentation a été effectuée le 21 novembre 2007, au cours de la journée « Le lobbying comme outil d'influence en santé pour des stratégies efficaces » dans le cadre des Journées annuelles de santé publique (JASP) 2007. L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP, à l'adresse <http://www.inspq.qc.ca/archives/>.

Les enjeux du lobbying pour la santé publique aux niveaux régional et local



JASP 2007

Le curé Labelle

**LOI SUR LA TRANSPARENCE
ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE
DE LOBBYISME**

**LA LÉGITIMITÉ DU
LOBBYISME EST RECONNUE
DANS LE PREMIER ARTICLE
DE LA LOI**

La Loi a pour objet de rendre
transparentes les activités de
lobbyisme

La Loi ne s'applique pas

«pour les représentations faites, dans le
cadre de leurs attributions, par les titulaires
d'une charge publique, soit les membres du
personnel du gouvernement.»

Lobbyisme et santé publique au niveau local et régional

- Nouvelle donne pour les élus locaux
 - Décentralisation
 - Subsidiarité
 - Imputabilité

Action sur les déterminants de la santé

- Richesse et pauvreté
- Alimentation
- Gestion de l'eau
- Environnement
- Transport

Fenêtres d'opportunité

- Schéma d'aménagement de la MRC
- Plan d'urbanisme municipal
- Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALEE des CLD)
- Plan directeur de l'eau des bassins versants
- Planification stratégique des Conférences régionale des élus

Santé publique ou santé pudique

- Expérience depuis six ans de mairie
- Fluoration de l'eau
- Inondation de 2002
- Eau potable
- Sécurité civile
- Grippe aviaire

La santé publique

- La création de réseaux locaux de santé en Chaudière-Appalaches
- L'action énergique de lobbyistes professionnels auprès d'élus locaux
 - Énergie
 - Transport
 - Urbanisme et aménagement du territoire
 - Services professionnels
 - Etc...

«Pour bouger dans un dossier,
il faut l'avoir lu en anglais
dans une revue américaine»

L'Agence de la santé publiera un avis sur l'amiante

leSoleil dimanche 18 novembre 2007

→ Le directeur de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches analysera les résultats de l'étude de l'Association des victimes de l'amiante du Québec (AVAQ) publiée récemment dans l'*International Journal of*

Occupational and Environmental Health de même que ceux de l'étude du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs intitulée «Les fibres d'amiante dans l'air du Québec - Analyse des données disponibles». Le direc-

teur publiera ensuite un avis de santé publique concernant les effets sur la santé reliés à la présence de fibres d'amiante dans l'environnement et interpellera, s'il y a lieu, les partenaires concernés par la recherche de solutions. **Ian Bussières**

Merci de votre attention